AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social: 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2016

<u> </u>	• ,		
	Notes	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	90 521	104 337
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	299 220	290 534
Créances sur la clientèle	3	3 660 592	3 336 994
Portefeuille-titres commercial	4	857 314	1 067 488
Portefeuille d'investissement	5	385 223	363 522
Titres mis en équivalence	6	48 770	63 309
Valeurs immobilisées	7	69 357	70 210
Autres actifs	8	49 313	67 644
TOTAL AC	ΓIF	5 460 310	5 364 038
PASSIF			
Banque centrale et CCP		470 000	680 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	95 197	51 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 057 261	3 845 333
Emprunts et ressources spéciales	11	181 696	177 455
Autres passifs	12	68 510	45 847
TOTAL PASS	SIF	4 872 664	4 799 652
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital Réserves groupe	14 14	100 000 431 103	100 000 394 857
Résultat consolidé de l'exercice TOTAL CAPITAUX PROPR		47 789 578 892	61 288 556 145
Part des minoritaires dans les réserves		7 550	6 732
Part des minoritaires dans le résultat		1 204	1 509
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 460 310	5 364 038

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2016

	31.12.2016	31.12.2015
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	499 920	468 774
Crédits documentaires	275 191	288 813
Actifs donnés en garantie	470 000	680 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 245 111	1 437 587
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	150 511	230 315
Engagements sur titres	500	611
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	151 011	230 926
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	373 203	370 669

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	15	240 011	231 162
Commissions (en produits)	16	55 066	49 047
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	68 067	66 554
Revenus du portefeuille d'investissement	18	17 521	17 278
Total produits d'exploitation bancaire	•	380 665	364 041
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	160 210	150 944
Commissions encourues		4 730	10 098
Total charges d'exploitation bancaire		164 940	161 042
PRODUIT NET BANCAIRE		215 725	202 999
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(33 078)	(23 645)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(6 657)	(3 860)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 591	3 798
Autres produits d'exploitation		108	110
Frais de Personnel		(75 805)	(66 180)
Charges générales d'exploitation		(36 260)	(34 459)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(12 608)	(12 830)
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 016	65 933
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		198	548
Impôt sur les bénéfices		(2 623)	(2 588)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		52 591	62 797
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(3 599)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		48 992	62 797
Part des minoritaires		1 203	1 509
RESULTAT NET DU GROUPE		47 789	61 288
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		47 789	61 288

Etat des flux de trésorerie Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		373 709	333 244
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-173 879	-165 665
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances		-15 439	-38 533
accordés à la clientèle		-339 983	-220 577
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		237 816	354 992
Titres de placement		188 396	53 173
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-71 741	-64 911
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-34 688	-43 809
Impôt sur les societies		-2 523	-2 029
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		161 668	205 885
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 514	15 690
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-62 668	-67 337
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-10 209	-11 435
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-53 363	-63 082
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-8 347	-8 347
Augmentation \ diminution ressources spéciales		47 614	37 460
Dividendes verses		-22 865	-23 180
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		16 402	5 933
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		124 706	148 736
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-330 512	-479 248
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	-205 806	-330 512

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2016, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37); ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,40%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,11%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	41,14%
AFC	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,00%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	6,97%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,62%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	4,59%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,64%

Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,98%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	14,52%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,51%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	37,10%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,98%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,30%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,53%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

 Actifs courants (Classe 0): Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré;

- <u>Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)</u>: Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré;
- Actifs incertains (Classe 2): Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain;
- Actifs préoccupants (Classe 3): Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé;
- Actifs compromis (Classe 4): Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives:

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2015.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2016 sur la même proportion en 2015. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

> Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

> Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- <u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- <u>Les titres de placement</u>: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
 - La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- <u>Titres mis en équivalence</u>: les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

 <u>Les titres d'investissement</u>: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction : 2% Immeuble hors exploitation : 10% Mobilier et matériels de bureau : 10% Matériels de transport : 20% Matériel de sécurité & coffre : 5% Matériel informatique : 20% Logiciels : 20% Œuvres d'art : 10% A. A & Installations : 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée a la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes a la date de chaque acquisition.

Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 90 521 KDT au 31 décembre 2016 contre 104 337 KDT au 31 décembre 2015 soit une diminution de 13 817 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	31 397	30 913
Compte courant BCT	59 083	73 399
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	17	-
Traveller's Chèques	4	5
Total	90 521	104 337

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 299 220 KDT au 31 décembre 2016 contre 290 534 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 8 686 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
DAV auprès des banques	69 599	62 717
Prêts BCT	32 197	42 354
Prêts interbancaire	26 000	25 000
Prêts en devises	92 116	68 964
Prêts accordés aux établissements financiers	42 721	48 881
C.C.ste de leasing	8 849	12 282
Autres créances	26 804	29 334
Créances rattachées	934	1 002
Total	299 220	290 534

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 3 660 592 KDT contre 3 336 994 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 323 598 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs	445 560	426 757
Portefeuille Escompte	328 024	323 641
Crédits à la clientèle non échus	2 794 670	2 519 046
Créances douteuses et litigieuses	165 805	148 274
Produits à recevoir	24 142	20 866
Produits perçus d'avance	-4 965	(5 160)
Créances impayées	169 586	141 291
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 922 822	3 574 715
Avances sur placements à terme	10 954	14 133
Créances rattachées sur avances placements à terme	4 539	6 431
Autres créances	7 907	7 791
Total Autres créances	23 400	28 355
Total brut des créances sur la clientèle	3 946 222	3 603 070
A déduire couverture :		
Agios réservés	(66 847)	(55 917)
Provisions	(218 783)	(210 159)
Total Provisions et agios	(285 630)	(266 076)
Total net des créances sur la clientèle	3 660 592	3 336 994

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2016 à 857 314 KDT contre 1 067 488 KDT à fin 2015, soit une diminution nette de 210 174 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Bons de Trésor	809 762	999 157
Décote	-1 992	(4 558)
Primes	5 441	7 465
Titres de placement	21 804	42 028
Créances et dettes rattachées	22 299	23 396
Total	857 314	1 067 488

Note 5: Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 385 223 KDT au 31 décembre 2016 contre 363 522 au 31 décembre 2015, soit une augmentation nette de 21 701 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Titres d'investissement	104 348	110 356
SICAR Fonds gérés	18 407	25 241
Titres de participations	281 559	240 751

Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	15 240	14 337
Total brut du portefeuille d'investissement	421 184	392 315
Provisions	(30 275)	(23 604)
Plus-value réservées	(5 686)	(5 189)
Total provisions et plus-value réservées	(35 961)	(28 793)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	385 223	363 522

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 48 770 KDT à la date du 31 décembre 2016 contre 63 309 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Titres A T L	25 683	24 841
Titres A T I	2 978	2 141
Titres A F C	1 493	1 489
Titres UNIFACTOR	3 138	2 874
Titres Arabia Sicav	4 797	4 830
Titres Sanadett Sicav	8 039	22 975
Titres Axis Trésorerie	339	462
Titres Axis Prudent	66	106
Titres CODIS	611	540
FCP IRADETT 20	128	89
FCP IRADETT 50	175	129
FCP IRADETT 100	140	113
FCP IRADETT CEA	87	111
FCP SALAMETT PLUS	280	1 878
FCP SALAMETT CAP	816	731
Total Titres mis en équivalence	48 770	63 309

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2016 à 69 357 KDT contre 70 210 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 853 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.15	Acquisition	Cession	VB au 31.12.16	Amortissements cumulés au 31.12.2016	Reprises 2016	V Nette au 31.12.16
Terrains	5 036	0	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	27 799	0	0	27 799	14 277	0	13 522
Matériels et Mobiliers	8 087	383	3	8 467	5 558	1	2 910
Matériels informatiques	34 893	1 849	4	36 738	28 733	3	8 008
Matériels roulants	9 501	704	244	9 961	7 023	484	3 422
Matériels de sécurité	4 384	110	6	4 488	2 086	1	2 403
Logiciels informatiques	20 723	6 019	0	26 742	18 427	0	8 315
AAI	46 094	2 046	52	48 088	33 114	0	14 974
Autres Immobilisations	8 675	7 407	7 888	8 194	65	0	8 129
Ecart d'acquisition	2 843		205	2 638	0		2 638
Total	168 035	18 518	8 402	178 151	109 283	489	69 357

Note 8: Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 49 313 KDT contre 67 644 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 18 331 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Crédits & Avances aux Personnels	18 294	38 739
Impôts Actif	4 907	3 778
Impôts différer Actif	879	644
Stocks Imprimés & Fournitures	1 178	857
Charges à répartir	1 479	736
Comptes d'attente	22 255	22 569
Crédits pris en charge par l'Etat	321	321
Total	49 313	67 644

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 479 KDT au 31 décembre 2016 contre un montant de 736 KDT à fin 2015 soit une augmentation de 743 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2016	Résorptions cumulées Déc-15	Résorption Exercice 2016	Résorptions cumulées Déc-16	V.NetteDéc 2016
Autres charges à répartir	2 996	924	593	1 517	1 479
Total	2 996	924	593	1 517	1 479

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 51 017 KDT au 31 décembre 2015 95 197 KDT au 31 décembre 2016.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts	75 785	30 457
Dépôts à vue	15 905	20 545
Dettes rattachées	3 507	13
Autres dépôts à affecter	-	2
Total	95 197	51 017

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 057 261 KDT au 31 décembre 2016 contre 3 845 333 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts à vue	1 347 242	1 326 553
Dépôts à Terme	1 595 012	1 533 482
Comptes d'épargne	890 793	789 608
Autres sommes dues à la clientèle	211 725	183 041
Dettes rattachées	12 489	12 649
Total	4 057 261	3 845 333

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 181 696 KDT au 31 décembre 2016 contre 177 455 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 4 241 KDT.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Dotation FOPRODI	322	290
Dotation FONAPRA	1 644	1 644
Lignes de crédit extérieures	92 324	69 522
Emprunt obligataire	51 759	60 107
Autres ressources	32 510	43 200
Intérêts courus	3 137	2 692
Total	181 696	177 455

Note 12: Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2016 à 68 510 KDT contre 45 847 KDT à fin 2015, soit une augmentation de 22 663 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2016	31.12.2015
Frais liés au Personnel	21 073	18 028
Divers frais à payer	12 510	11 482
Impôts Passifs	16 002	12 232
Provisions pour risques et charges	11 130	9 519
Comptes D'attente	7 795	(5 414)
Total	68 510	45 847

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 587 646 KDT à fin 2016 contre 564 386 KDT à fin 2015, soit une augmentation de 23 260 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2016 avant affectation	Solde au 31.12.2015 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	431 103	394 857
Modifications Comptables	-	-
Résultat consolidé	47 789	61 288
Total capitaux propres groupe	578 892	556 145
Part des minoritaires dans les réserves	7 550	6 732
Part des minoritaires dans le résultat	1 204	1 509
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	587 646	564 386

Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	43 451	414 324
Arab Tunisian Lease	2 496	7 898
A F C	-99	1 302
Arab Tunisian Invest	158	250
Arab Tunisian Develop	944	5 447
UNIFACTOR	338	1 791
Arabia Sicav	56	-2 022
Sanadett Sicav	310	1 354
Axis Trésorerie	12	126
Axis Prudent	2	34
FCP IRADETT 20	3	55
FCP IRADETT 50	3	102
FCP IRADETT 100	1	69
FCP IRADETT CEA	2	15
FCP SALAMETT PLUS	10	83
FCP SALAMETT CAP	31	41
CODIS	71	234
Total	47 789	431 103

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 240 011 KDT au cours de l'Exercice 2016 contre un montant de 231 162 KDT au cours de l'Exercice 2015.

Désignation	2016	2015
Intérêts sur crédit CT & MLT	193 751	182 060
Intérêts sur comptes courants débiteurs	40 445	44 378
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 201	2 023
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 614	2 701
Total	240 011	231 162

Note 16: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 55 066 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 49 047 KDT au cours de l'exercice 2015 :

Désignation	2016	2015
Commissions sur comptes et moyens de paiement	31 044	26 455
Commissions sur opérations internationales	2 902	2 741
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 089	8 548
Récupérations et autres commissions	12 031	11 303
Total	55 066	49 047

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 067 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 66 554 KDT au cours de 2015.

Désignation	2016	2015
Produits sur Bons de Trésor	54 504	55 327
Décote sur titres de transactions	2 259	(1 646)
Prime sur titres de transactions	(2 020)	2 425
Produits sur placements	(29)	(270)
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 714	55 836
Profit/ Perte sur opérations de change	1 116	1 161
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 136	45 035
Profit/ Perte sur position de change à terme	6 101	(35 478)
Gains sur opérations financières	13 353	10 718
Total	68 067	66 554

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 17 521 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 17 278 KDT au cours de l'exercice 2015 :

Désignation	2016	2015
Produits de valeurs mobilières	7 246	7 744
Produits sur participations en portage et fonds gérés	10 275	9 534
Total	17 521	17 278

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 160 210 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 150 944 KDT au cours de 2015.

Désignation	2016	2015
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	59 142	53 225
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	5 594	5 902
Intérêts sur dépôts à terme	52 133	55 888
Intérêts sur comptes d'épargne	30 217	27 431
Intérêts sur dépôts à vue	13 124	8 498
Total	160 210	150 944

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 33 078 KDT au cours de 2016 contre un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 se détaillant ainsi :

Désignation	2016	2015
Dotations aux provisions sur créances et passifs	32 411	27 312
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	5 167	15 789
Dotations/reprises aux provisions collectives	1 385	1 346
Frais et pertes sur créances	1 445	2 026

	33 078	23 645
Reprises sur provisions (2	28 939)	(22 828)
Radiation de créances	21 609	-

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 6 657 KDT au cours de 2016 contre un montant de 3 860 KDT au cours de 2015 se détaillant ainsi:

Désignation	2016	2015
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	6 777	4 829
Plus-value sur cession de titres de participations	-	45
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(120)	(1 014)
Total	6 657	3 860

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de (205 806) KDT contre un solde de (330 512) KDT au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

Désignation	2016	2015
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	91 731	104 825
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	53 972	74 012
Titres des sociétés cotées et des sicav	43 963	64 790
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(395 472)	(574 139)
Total	(205 806)	(330 512)

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 Mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
- La banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2009-2014. Cette vérification a donné lieu à une première notification en date du 23 Septembre 2016. Compte tenu des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle en date du 4 novembre 2016, la banque a reçu le 2 Mai 2017 une deuxième notification pour un montant de 10 828 KDT dont 3 085 KDT en pénalités. Une provision pour risque a été constituée sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal de la banque.

Il est à signaler, ou outre, qu'une deuxième réponse est en cours de préparation par la banque dans la mesure où cette dernière conteste un certain nombre de chefs de redressement.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques		
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiqu	ues prévues par la loi et les normes professionnelles.	
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.		
Tunis, le 0	08 Mai 2017	
Les commissai	res aux comptes	
FMBZ- KPMG Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI	CMC- DFK International Chérif BEN ZINA	